



<http://www.sud-renault-douai.com>

Tel : 38926

Bat A



mercredi 26 mai 2010

Conditions de travail déplorable au Bat A

CE MARDI 25 MAI 2010 alors que la chaleur battait des records, les responsables du Dept Bat A et DLI n'ont pas daigné répondre aux attentes des salariés à savoir :

- Simplement obtenir de l'eau fraîche .

IL VA DE SOIT que MRS BUNNY Chef du département fabrication et son collègue ROCHER Chef du Département DLI n'avaient pas chaud eux dans leurs bureaux climatisés, c'est sans doute derrière leur propre bureau bien au frais, qu'ils jugèrent qu'il manquait un petit degré pour octroyer de l'eau fraîche aux emboutisseurs et aux caristes.

RESTONS DANS LA FRAICHEUR ...AUSSI SUD LEUR RAFRAICHIT LA MEMOIRE

Code du travail (cela ne va pas plaire à nos détracteurs)

Article R4225-2

L'employeur met à la disposition des travailleurs de l'eau potable et fraîche pour la boisson

Article R4225-3

Lorsque des conditions particulières de travail conduisent les travailleurs à se désaltérer fréquemment, l'employeur met gratuitement à leur disposition au moins une boisson non alcoolisée.

La liste des postes de travail concernés est établie par l'employeur, après avis du médecin du travail et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel.

Les boissons et les aromatisants mis à disposition sont choisis en tenant compte des souhaits exprimés par les travailleurs et après avis du médecin du travail.

ECOUTEZ BIEN MESSIEURS LES CHEFS DE DEPARTEMENT

LORS des prochaines chaleurs, ne rejouer plus ce genre de musique insipide, ne forcez pas SUD à mettre les salariés en position de retrait, car les fortes chaleurs depuis la canicule de 2003 sont soumises à une réglementation strictes que vous ne pouvez pas ignorer.

NOUS VOUS RASSURONS ...PAS BESOIN DE TROP NOUS FORCER